

Fermeture exceptionnelle des services de l'État



Fermeture exceptionnelle des services de l'État

Les services désignés ci-après seront fermés au public le vendredi 16 août 2024 :

la préfecture et les sous-préfectures,

la direction départementale des territoires (DDT),

la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP),

la délégation départementale de l'ARS,

l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP),

le service départemental de l'office national des combattants et victimes de guerre (ONACVG),

la direction des services départementaux de l'Éducation nationale,

la direction départementale des finances publiques.

L'accueil du public reprendra le lundi 19 août 2024 selon les horaires habituels.

Vous pouvez consulter toutes les informations relatives à vos démarches administratives sur le site Internet des services de l'État dans le Gers : www.gers.gouv.fr